**Référence :** R. c. Caporal-chef A.W. Russell, 2008 CM 4020

**Dossier**: 200804

COUR MARTIALE PERMANENTE
CANADA
COLOMBIE-BRITANNIQUE
BASE DES FORCES CANADIENNES COMOX

**Date**: 6 juin 2008

## SOUS LA PRÉSIDENCE DU LIEUTENANT-COLONEL J.-G. PERRON, J.M.

## SA MAJESTÉ LA REINE

C.

**CAPORAL-CHEF A.W. RUSSELL** 

(accusé)

## **DÉCISION**

(prononcée de vive voix)

Le comité de la cour martiale disciplinaire, à l'issue du procès du caporal-chef A.W. Russell, tenu à la Base des Forces canadiennes Comox (Colombie-Britannique) le 6 juin 2008, l'a déclaré non coupable à tous les chefs de l'acte d'accusation.